



1. CHRONOLOGIE DES MESURES PRISES DEPUIS 2020 EN MATIERE DE LUTTE ANTIDOPAGE

MARS 2020

- Code des courses France Galop : **Possibilité d'avoir recours aux analyses rétrospectives** (déjà en place au Trot depuis 2014).
- Code des courses France Galop : **Interdiction des traitements vésicatoires** dans les 14 jours qui précèdent une course.
- Code des courses France Galop : **Interdiction de l'application d'un traitement par thermocautère** (feux)

JANVIER 2021

- Mise en place de **prélèvements** sur les chevaux à leur arrivée sur l'hippodrome les jours de courses.

MARS 2021

- Code des Courses Le Trot : **Interdiction de l'application d'un traitement par thermocautère** (feux) pour tous les chevaux qui courent en France.
- Code des Courses Le Trot : **Interdiction d'application de vésicatoires** dans les 14 jours avant course.
- Code des Courses Le Trot : **Interdiction des injections intra articulaires de corticoïdes** dans les 14 jours avant course (déjà en place au galop depuis 2013).
- Code des Courses Le Trot : **Interdiction des traitements par ondes de choc** dans les 5 jours avant course (déjà en place au galop depuis 2016).
- Code des Courses Le Trot : **Création d'une Annexe X, ayant pour but de répertorier et réguler certaines pratiques** en matière de traitements administrés aux chevaux à l'élevage et à l'entraînement.

MAI 2021

- Code des courses France Galop : **Interdiction d'administration de certains antibiotiques** dans les 4 jours avant course.

SEPTEMBRE 2021

- Code des courses France Galop : **Interdiction des infiltrations intra-articulaires contenant des substances biologiques** (acide hyaluronique, IRAP, PRP, ACT, cellules souches, etc.) dans les 8 jours qui précèdent une course.
- Code des courses France Galop : interdiction des manipulations génétiques

NOVEMBRE 2021

- Code des Courses Le Trot : **Renforcement des sanctions à l'encontre d'un entraîneur qui refuserait ou omettrait de se soumettre à tout ou partie des prélèvements biologiques qui peuvent être demandés sur un cheval** (déjà en place au galop).

JANVIER 2022

- Lancement par Le Trot d'une **newsletter mensuelle sur la lutte antidopage**.

FEVRIER 2022

- Code des courses France Galop : **Extension de la mesure d'interdiction des infiltrations intra-articulaires aux autres voies d'administration (péri-articulaire, para-vertébrale ou de mésothérapie intradermique)** pour :
 - o **Les substances biologiques** (acide hyaluronique, IRAP, PRP, ACT, cellules souches, etc.) dans les 8 jours qui précèdent la course ;
 - o **Les glucocorticoïdes** dans les 14 jours qui précèdent une course.
- Code des courses France Galop : **Interdiction de l'application d'un traitement par une substance appartenant à la classe thérapeutique des bisphosphonates pour les chevaux âgés de moins de quatre ans et né après le 1er janvier 2021** (cette mesure venait préciser une 1ère mesure publiée en mars 2020 sur ce sujet).
- Code des courses France Galop : **Interdiction des traitements au laser ou aux ondes électromagnétiques** dans les 5 jours précédant la course.

MARS 2022

- Code des Courses Le Trot : **Interdiction d'injections intra articulaires de quelque substance que ce soit après les engagements.**
- Code des Courses Le Trot : **Interdiction d'administration de Carbesia et de certains antibiotiques** dans les 4 jours précédant la course.
- Organisation par Le Trot de **rencontres en région avec les socio-professionnels.**